

CNED

CNED

 **Fondation**
CAISSES D'EPARGNE
pour la solidarité

DOSSIER DE PRESSE

Dossier de presse

*Accueillir et accompagner la différence
Scolarisation et handicap*

Monsieur Jean-Michel Lacroix
Recteur d'académie, directeur général du Cned
Monsieur Marc Laborde
Directeur de l'institut Cned de Toulouse

Et

Madame Maryvonne Lyazid
Directrice du pôle autonomie et adjointe au directeur
général de la Fondation Caisses d'Epargne pour la
solidarité

Contact presse Cned
Fanny Maurat-Laffon
05 49 49 34 88
fanny.maurat-laffon@cned.fr

Contact presse Fondation
Florent Gambotti
01 58 40 72 02
florent.gambotti@fondation.caisse-epargne.fr

Sommaire

- **Le DVD « Accueillir et accompagner la différence -
Scolarisation et handicap »** p 3

- **La situation de la scolarisation des élèves handicapés
en France et la Loi du 11 février 2005** p 4

- **Le Cned et les élèves à besoins éducatifs particuliers** p 5

- **La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité** p 7

- **Le Cned** p 8

Le DVD « Accueillir et accompagner la différence – scolarisation et handicap »

Le nouveau DVD « *Accueillir et accompagner la différence – Scolarisation et handicap* » réalisé grâce au soutien de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, qui a accordé 33 700 euros pour ce projet, s'adresse à tous les personnels de l'Éducation nationale, les familles des enfants et adolescents handicapés, les équipes médicales et paramédicales qui interviennent en milieu scolaire.

D'une durée de 80 minutes, ce DVD est un support d'information et de sensibilisation sur l'application de la loi du 11 février 2005 en faveur des personnes handicapées.

Les reportages, ponctués d'entretiens, et centrés autour de trois élèves, n'ont pas pour objet de montrer des pratiques pédagogiques mais de faire comprendre ce qu'implique l'accueil d'un élève handicapé dans une classe ordinaire. Les trois élèves suivis sont : une élève de CM1 déficiente auditive, un collégien de 5^e autiste et un lycéen de 2^{de} en fauteuil roulant.

Dans chaque cas, des entretiens avec les parents et les équipes éducatives permettent un regard croisé sur la scolarisation en milieu ordinaire afin de faire émerger les réussites et les difficultés rencontrées.

Ce DVD est vendu au tarif de 25 euros.

Pour se le procurer :

- Cned-accueil : 05 49 49 94 94 ou www.cned.fr/FormationsEnseignants
- Librairie de l'éducation – 13 rue du Four – 75006 Paris (métro Mabillon)



Accueillir et accompagner
la différence
Scolarisation et handicap

Fondation
caisses d'épargne
pour la solidarité

CNED

La situation de la scolarisation des élèves handicapés en France et la loi du 11 février 2005

1. Chiffres

En 2005-2006, le nombre total d'élèves handicapés scolarisés en France s'élevait à 235 400. Près de 104 500 élèves handicapés étaient scolarisés en milieu ordinaire dans le premier degré dont 7% dans l'enseignement privé. De même, plus de 46 500 élèves handicapés étaient accueillis dans le second degré.

L'effectif des élèves accueillis a progressé de près de 13% par rapport à 2004 en passant d'un total de 133 800 à 151 500. Un accroissement comparable est attendu pour cette année.

Les chiffres ci-dessus sont extraits d'une enquête approfondie réalisée par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la santé et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale. Elle est datée de mars 2007 sous le n° 564 et est accessible à l'adresse suivante : www.sante.gouv.fr/drees/index.htm

2. La loi

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a défini des principes clés :

- le libre choix du projet de vie, fondé sur le droit à la compensation,
- la participation à la vie sociale et citoyenne en assurant l'accessibilité généralisée,
- à l'école : accès au savoir et à la connaissance,
- les objectifs d'apprentissage pour tous.

La loi pose la notion d'établissement de référence, qui permet de mettre en oeuvre le principe de l'inscription de l'enfant dans l'école de son quartier : « Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence ».

En posant le principe de la scolarisation en milieu ordinaire, la loi fait de l'établissement le plus proche du domicile de l'élève handicapé l'établissement de référence. Cependant et s'il a besoin de dispositifs adaptés, il peut être inscrit avec l'accord de ses parents ou de son représentant légal, dans un autre établissement. Sont concernés, les jeunes de 6 à 16 ans, même si la formation peut commencer avant l'âge de la scolarité obligatoire si la famille en fait la demande.

Si nécessaire, l'enseignement à distance est proposé par un établissement relevant de la tutelle du ministère de l'éducation nationale, l'élève restant inscrit dans son établissement de référence.

Le Cned et les élèves à besoins éducatifs particuliers

Le Cned a pour mission de former tout au long de la vie. Le décret 2002-602 du 25 avril 2002 le précise : « *premier opérateur européen et du monde francophone, le Cned est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour l'école primaire, le collège et le lycée, pour les études supérieures, la vie professionnelle ou l'enrichissement personnel, il offre plus de trois mille formations, accompagnées de services personnalisés.* »

L'article 11 de la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 « d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école » consacre pour la première fois le service public d'enseignement à distance. Cet article ajoute à l'article L131-2 du Code de l'éducation un nouvel alinéa disposant "qu'un service public de l'enseignement à distance est organisé notamment pour assurer l'instruction des enfants qui ne peuvent être scolarisés dans une école ou dans un établissement scolaire".

Dans ce cadre, le Cned a abordé la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers de deux manières :

- la mise en place d'un service dédié à ces élèves,
- le développement d'une offre de formation continue pour les enseignants.

La scolarisation au Cned des élèves à besoins éducatifs particuliers

Depuis la création du service dédié aux élèves en difficulté à besoins éducatifs particuliers, le nombre de prises en charge n'a pas cessé de croître (environ 1 500 aujourd'hui). Un service personnalisé a été développé pour permettre à ces élèves, qui ne peuvent être scolarisés à temps plein, de bénéficier de cours adaptés, d'un répétiteur à domicile et de correcteurs spécialisés en A.S.H. (ex. adaptation et intégration scolaire). Le Cned participe ainsi pleinement au projet d'intégration de ces élèves, quel que soit leur handicap.

L'objectif : donner la possibilité à des enfants ou à des adolescents en grande difficulté scolaire de suivre une scolarité en l'adaptant à leurs besoins éducatifs particuliers :

- lorsque leur état de santé ou leur handicap ne permet pas une scolarisation en milieu ordinaire,
- lorsque leur scolarisation n'est que partielle,
- lorsqu'ils sont en attente de scolarisation dans un dispositif ou une structure adaptés,
- lorsque leur mode de vie ne permet pas une scolarité en présence.

La formation continue des enseignants

Le Cned, leader dans la préparation des concours enseignants (plus de 50 000 inscrits par an), a décidé de développer il y a quelques années un département de formation initiale et continue des

enseignants du premier degré (Fice 1^{er} degré) pour accompagner les enseignants face aux évolutions de leur métier.

La gamme de formations qui est proposée aujourd'hui aux enseignants pour concilier vie professionnelle et préparation à une évolution de carrière se compose de :

- la préparation au Cafipemf (certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur) : ce certificat permet aux instituteurs et aux professeurs des écoles d'accéder aux fonctions de maître formateur ou de conseiller pédagogique.
- la préparation au Capa-Sh (certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) : ce certificat est destiné à attester la qualification des enseignants voulant exercer leurs fonctions dans les écoles, établissements, services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie, ou des difficultés graves et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage (BO spécial n°4 du 26 février 2004).
- la préparation à l'habilitation à enseigner une langue étrangère à l'école primaire (anglais).

Afin d'être au plus près de la pratique professionnelle, une gamme de DVD a été développée par le Cned (institut de Toulouse et service audiovisuel) pour la formation des professeurs des écoles, parmi ceux-ci :

- « Dans les coulisses du cartable » : ce DVD met l'accent sur tous les aspects du métier de professeur des écoles tel que le vit une enseignante de CM2, en particulier sur les aspects dont on parle moins et qui, pourtant, font partie intégrante de la fonction.
- « Le sourire déchiré » : ce DVD, sous forme de fiction documentaire, informe sur la protection de l'enfance en danger en suivant le parcours chronologique d'une procédure, du signalement à la mise en application des mesures ordonnées par le juge des enfants.

Aujourd'hui, vient s'ajouter à cette collection le DVD « Accueillir et accompagner la différence – scolarisation et handicap ».

La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité

Créée par les Caisses d'Épargne et de Prévoyance et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et reconnue d'utilité publique par décret du 11 avril 2001 en Conseil d'État, la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité mène des actions de lutte contre les formes de dépendance et d'isolement liées au grand âge, à la maladie, au handicap ainsi qu'à des situations d'illettrisme.

Chiffres

En 2007 :

- 82 établissements et services
- 5 000 places d'accueil pour personnes âgées dépendantes
- 6 150 patients accueillis dans les quatre établissements sanitaires
- 3 875 salariés
- 186.7 millions d'euros de ressources
- 6 000 abonnés téléassistance
- 800 personnes soutenues à domicile.

Les missions

La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité exerce trois missions principales :

- favoriser l'autonomie des personnes âgées, malades ou handicapées,
- lutter contre l'exclusion sociale dont l'illettrisme,
- financer des projets innovants dans les domaines de l'autonomie et de l'exclusion sociale grâce aux opérations d'intérêt général qu'elle finance.

Pour accompagner les personnes âgées et fragilisées par la maladie ou le handicap, la Fondation dispose d'un réseau de 82 établissements et services de maintien à domicile répartis sur l'ensemble du territoire. Elle est ainsi le premier réseau à but non lucratif de maisons pour personnes âgées dépendantes.

Au travers de ses opérations d'intérêt général, la Fondation est aussi un pôle de recherche et de développement dans le champ social. Les 4,7 millions d'euros de dons que la Fondation a reçu des Caisses d'Épargne et filiale du Groupe lui a permis de soutenir son action dans les domaines de l'autonomie des personnes fragilisées et de la lutte contre l'illettrisme au travers de 77 projets sélectionnés et financés en 2007.

Pour lutter contre l'illettrisme, la Fondation a mis en place, avec les pouvoirs publics le dispositif « Savoirs pour réussir » permettant à des jeunes de 16 à 25 ans, identifiés en situation d'illettrisme, d'être encadrés par des tuteurs bénévoles, de reprendre confiance et de retrouver le goût de l'écriture, de la lecture, et du calcul pour pouvoir, à terme, suivre une formation qualifiante et s'insérer dans la vie professionnelle. Aujourd'hui, 17 centres accueillent près de 600 jeunes.

Le Cned

Chiffre d'affaires

- 70 millions d'euros

Budget de l'établissement

- 144 millions d'euros

Effectifs au service du Cned

- 7 500 personnes dont 6 000 enseignants (dont certains à plein temps) et 1 500 non-enseignants

Activité pédagogique

- 500 formations – 3 000 modules
- Plus de 2 millions de copies échangées
- 580 millions de pages imprimées
- 1,5 million de contacts au centre de relation client
- Plus de 4 millions de visiteurs sur www.cned.fr
- 30 000 vidéos, cédéroms, DVD produits par Cned-audiovisuel vendus chaque année

Composition du public Cned

- 2/3 d'adultes
- 50% en formation supérieure
- 13% hors métropole

Répartition des inscriptions : plus de 250 000 personnes par an dont :

- Enseignement primaire : 12 000
- A.S.H* : 1 300
- Collège : 30 000
- Lycée : 56 000
- BTS : 17 000
- LMD : 10 000
- Concours enseignants : 51 000
- Concours de la fonction publique : 17 000
- Etudes comptables et financières : 35 000
- Autres formations professionnelles : 16 000
- Formations libres tout secteur : 10 000

* A.S.H. : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés